

Le prix du passeport camerounais est passé de 75.000 à 110.000FCFA. Cette nouvelle mesure qui prend effet dès le 1^{er} juillet 2021, a été signée par le chef de l'Etat dans une ordonnance qui modifie la loi de finances 2021.

Mais aussi, de nouvelles étapes sont désormais à suivre pour se faire établir un passeport biométrique en 48 heures.

Notre consœur Vanessa Onana a fait pour nous un récapitulatif après une conférence donnée par la délégation générale à la sûreté nationale

Procédure de délivrance

Le pré-enrôlement en ligne : à partir d'un téléphone Android ou d'un cybercafé, le demandeur procède à l'ouverture de son dossier sur le site internet de la Dgsn ; par la suite, il paie ses frais de délivrance du passeport part mobile money ou carte de crédit ; et enfin, il prend rendez-vous pour l'enrôlement.

L'enrôlement : il se fait de façon physique dans un centre au choix du demandeur. Il consiste en l'ouverture et la vérification du dossier soumis en ligne, avec les originaux des pièces exigibles ; la prise de paramètres (photo, empreintes et signature) du demandeur et le scannage des pièces justificatives ; approbation des informations par le demandeur, et validation par l'agent d'enrôlement ; remise d'un récépissé au demandeur.

La production : après l'enrôlement, s'il n'y a pas de rejet, le document est produit en 48h. Si rejet, le demandeur est notifié par mail et sms.

Le retrait : une fois le passeport produit, le demandeur est notifié par sms et mail. Il peut donc se présenter pour une vérification d'identité et le retrait de son document.

Changement de système

Les enrôlements prendront fin le 23 juin 2021 dans les commissariats à l'Émi-immigration, et le 15 juin dans les représentations diplomatiques. Et jusqu'au 1er juillet, il sera question d'évacuer les dossiers en instance enregistrés dans l'ancien système. Le nouveau système de production des passeports biométriques pourra en fournir au quotidien 1500 en production normale, et 2200 en production maximale.

Le Secrétaire général de la Dgsn, le Commissaire divisionnaire Dominique Baya, qui donnait cette conférence de presse au nom du Dgsn Martin Mbarga Nguele, a conclu son propos en précisant : « Il n'y aura plus de course vers le passeport dit « express » qui n'a d'ailleurs jamais existé ».